

Cher(e) Adhérent(e)

Notre mutuelle organise l'élection des Délégués titulaires et suppléants prévue à l'article 12 de nos statuts.

Quel est le rôle du Délégué titulaire ?

- Représenter les adhérents de la section qui l'ont élu
- Participer aux assemblées et voter les décisions
- Être le lien entre les membres de la section et la Mutuelle
 - Informer les adhérents de sa section sur la vie mutualiste
 - Transmettre à la mutuelle les souhaits et besoins des adhérents de sa section
 - Animer une réunion annuelle des adhérents de sa section préalablement à l'assemblée générale

Quel est le rôle du Délégué suppléant ?

Un Délégué suppléant est un Délégué qui est appelé à remplacer un Délégué titulaire en cas de vacances ou d'empêchement. Il n'a donc pas de rôle actif, sauf dans le cas où il remplace un Délégué titulaire. Il a le même rôle que le Délégué titulaire quand il remplace ce dernier.

Qui peut être Délégué titulaire ou suppléant ?

Un Délégué est avant tout un adhérent. Tout adhérent peut donc se porter candidat aux fonctions de Délégué.

Quelles conditions doit remplir un adhérent pour se présenter aux fonctions de Délégué ?

- Être membre participant ou membre honoraire
- Être à jour de ses cotisations
- Être âgé d'au moins 18 ans

Les adhérents qui le souhaitent peuvent se porter candidat soit aux fonctions de Délégué titulaire, soit aux fonctions de Délégué suppléant au moyen de l'imprimé, ci-joint, intitulé : « Acte de Candidature aux fonctions de Délégué de SLM So'Lyon Mutuelle »

**ACTE DE CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE DELEGUE
DE SLM - So'Lyon Mutuelle**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

➤ **Déclare me porter candidat aux fonctions de :**

DELEGUE TITULAIRE

DELEGUE SUPPLEANT

(Cocher l'une des deux cases. Une seule des deux cases doit être cochée)

➤ **Reconnais avoir pris connaissance des conditions pour être éligible aux fonctions de Délégué et remplir ces conditions.**

Fait à _____

Le _____

Signature